

# Le Prill' héraut



No 1 - Janvier 2009



Tirage : 6700 exemplaires

Municipalité  
Route de Cossonay 40  
Case postale 96  
1008 Prilly

## Editorial

## « LÀ-HAUT SUR LA MONTAGNE, L'EST UN NOUVEAU CHALET... »

1925 ... Un élevage de renards argentés à Plan-Sépey au-dessus du village de Gryon ?

Les anciens se rappellent certainement les dames du monde qui se promenaient l'hiver en arborant avec fierté au tour du cou une étole en fourrure de ce rusé animal. Cet élevage, qui connut une période faste, la peau se négociant environ CHF 6'000.- la pièce (tête et pattes comprises), subit dans les années 50 un profond chamboulement ; en effet, le monde de la mode change et cette nouvelle donne entraînera la faillite de l'entreprise.

A cette époque, un Conseiller communal, M. Maurice Pradervand, invitait la Municipalité à examiner la possibilité de créer une colonie de vacances.

En 1959, après avoir choisi parmi une trentaine d'offres possibles, la Municipalité élabore un préavis proposant l'achat de la propriété de Plan-Sépey et permettre ainsi sa réhabilitation. Les caractéristiques générales du site étaient les suivantes :

- altitude : 1'200 m
- surface : 24'972 m<sup>2</sup>
- bâtiments :

« Le Bambi », un grand chalet (sous-sol, rez-de-chaussée, deux étages)

« La Renardière », une maison sur un étage

« La Tour », un petit bâtiment vétuste

En date du 30 novembre 1959, le Législatif accepte les conclusions de ce préavis et la propriété est achetée pour le prix de CHF 17'000.-.

C'est durant l'été 1960 que la colonie ouvre ses portes pour la première fois aux enfants de Prilly.

Les années suivant 1961, la Municipalité, consciente du fait que la pro-

priété n'est pas exploitée malgré les possibilités qu'elle offre, examine plusieurs projets. Des motions sont déposées, allant dans le même sens, sur le bureau du Conseil communal par MM. les Conseillers Monod et Cuanoud. On parle dès lors d'instituer l'école à la montagne.

Si tout le monde s'entend sur la nécessité d'agrandir la colonie, les avis divergent quant à la solution à adopter ; les uns veulent un grand bâtiment, les autres penchent vers la solution pavillonnaire.

Finalement, après une étude longue et laborieuse, la Municipalité arrive à la conclusion que c'est le système pavillonnaire qui semble à la fois le plus pratique et le plus esthétique dans ce magnifique cadre de Plan-Sépey. Consultée, la Municipalité de Gryon avait d'ailleurs déclaré qu'elle ne pourrait en aucun cas accepter la construction d'un grand bâtiment sur quatre niveaux, son règlement sur la police des constructions le lui interdisant.

En date du 8 juin 1967, la Municipalité dépose un préavis proposant au Conseil communal :

- le maintien du chalet « Le Bambi » qui est en bon état et peut, longtemps encore, être utile à plusieurs fins ;

- la démolition, mais à une date différée, du bâtiment « La Renardière » ; celui-ci, toutefois, sera pour l'instant maintenu, moyennant quelques transformations, pour servir de cuisine ou de réfectoire ;

- la Municipalité propose dès lors l'édification, par étapes, de pavillons « système SEMPÀ » et sollicite un crédit de CHF 680'000.- pour la réalisation d'un premier bâtiment ; ce crédit lui est octroyé le 3 juillet 1967, après un long

débat au sein du Conseil communal.

Le chantier s'ouvre dès les premiers beaux jours de 1968. En automne 1969, quatre classes primaires profitaient déjà de l'école à la montagne.

Depuis lors, la situation se présente généralement comme suit :

Environ 30 classes, représentant à peu près 700 enfants (écoles à la montagne + camps de ski), sans oublier les 80 enfants participant l'été aux deux séries de colonies.

L'instauration de l'école à la montagne incita la Municipalité à engager, en 1970, un couple à plein

## Trois fois vaut mieux que deux !



Pour permettre la rénovation-extension du Château communal, nous rappelons à la population prillérane que les services de l'**Administration communale** (Office de la population et Protection civile compris) ont migré à **Corminjoz** (pavillons scolaires provisoires)

dès le lundi 19 janvier 2009 et ceci jusqu'en automne 2010.

Les horaires d'ouverture des bureaux et les numéros de téléphones restent les mêmes.

## MANIFESTATIONS PUBLIQUES

### FÉVRIER 2009

#### GRANDE SALLE:

**Mercredi 11:** Petit déjeuner – Parents-Infos Prilly (021 634 03 61).  
Thème : le yoga qui déride ; exercices pour prévenir et atténuer les rides.

**Judi 26:** Tablee, repas communautaire organisé par les Paroisses protestante et catholique, dès 11 h 30.

#### CASTELMONT:

**Lundi 9:** Séance du Conseil communal

**Judi 26:** Commission consultative et d'intégration Suisses-Etrangers de Prilly

Prochaine édition du *Prill' héraut* :  
Textes pour le 6 février – Parution le 23 février



temps, le mari fonctionnant comme gérant et l'épouse comme cuisinière.

Le couple engagé initialement a quitté à fin novembre 1971. Lui ont succédé M<sup>me</sup> et M. Roland Sprenger, qui sont entrés en fonction début 1972.

Après 35 ans d'activité, M<sup>me</sup> Sprenger a été remplacée par Madame Claudine Varone, à la cuisine, et son mari par Monsieur Stéphane Zbinden, à l'intendance de la propriété.

En 1976, la Municipalité a engagé un animateur en la personne de Monsieur Alain Favrod. Dès 1998, Monsieur Paul Marcadé anime les journées et les soirées des élèves ou des « colons ».

Les bâtiments de la Renardière et du Bambi n'étant plus « pratiques », et surtout ne pouvant pas être réparés au vu de leur état de vétusté, ils seront reconstruits, « bien plus

beaux qu'avant », le premier en 2000 et le second en 2002, pour un coût global de CHF 1'960'000.-. Quant au 3<sup>e</sup> bâtiment, « L'Ecu-reuil », il vient de subir un « lifting » complet. Sous l'œil expert de Monsieur Jean-Luc Gilliard, techni-

rien du Service des domaines, l'enveloppe complète de ce bâtiment a été repensée (isolation, fenêtres, menuiserie métallique, revêtement, etc.).

La Commune de Prilly peut être fière de son domaine à la Barboleusaz! Les enfants de nos écoles et des colonies ont la chance de pouvoir profiter de bâtiments modernes et adaptés, répartis sur un site de 24'000 m<sup>2</sup> entière-



ment protégé et bénéficiant du cadre idyllique des Alpes vaudoises en toile de fond. Notre reconnaissance va également aux Autorités de Gryon avec lesquelles celles de Prilly entretiennent d'excellentes relations. Par ailleurs que de nombreuses sociétés locales profitent également de ces locaux le week-end, pour des camps d'entraînement ou des séminaires musicaux.

Si vous passez par la Barboleusaz, jetez un coup d'œil aux chalets que « l'ami Jean » a reconstruits; c'est un détour qui en vaut la peine!

*Pierre-Alain Luy*  
Conseiller municipal

## SERVICES COMMUNAUX

### UN BUDGET 2009 DE LA COMMUNE DE PRILLY parfaitement équilibré

Le budget 2009, admis dans la séance du Conseil communal du 8 décembre 2008, présente un excédent de charges de CHF 32'200.- pour un total de CHF 49'261'000.-. A titre indicatif, l'excédent de charges du budget 2008 se montait à CHF 461'700.- pour un total de CHF 46'986'700.-.

Par rapport au budget 2008, les principales hausses des dépenses et modifications du budget 2009 sont les suivantes:

- hausse de CHF 752'800.- des biens, services et marchandises, due principalement à l'entretien des routes et de l'éclairage public, ainsi qu'au prix de l'énergie;
- hausse du coût du transport urbain et régional de CHF 415'500.- en raison notamment de la mise en service du M2;
- forte augmentation de notre participation aux associations de communes de CHF 1'071'900.-

due à notre contribution à la Police de l'Ouest;

- diminution de CHF 510'900.- de la masse salariale malgré une indexation de 2,5% accordée au personnel, suite au départ des employés de la Police municipale à la Police de l'Ouest;
- augmentation de la facture sociale de CHF 1'737'000.-, dont un montant de CHF 1'500'000.- est prélevé sur une réserve constituée en 2006;

- augmentation de notre participation à la péréquation financière de CHF 918'000.- suite à la valeur du point d'impôt;
- hausse des charges d'amortissements de CHF 214'000.- en raison de travaux importants entrepris depuis 2006.

Par contre, les éléments positifs du budget 2009 sont les suivants:

- forte augmentation des recettes fiscales de CHF 2'929'000.- provenant notamment de la hausse

des impôts des personnes morales et des rattrapages d'impôts;

- baisse importante des intérêts passifs de nos emprunts de CHF 256'900.- due à la réduction de la dette de CHF 7'000'000.-;
- hausse du revenu obtenu du Fonds de péréquation intercommunal de CHF 637'000.-, montant basé sur les acomptes 2008.

Le taux d'imposition communal demeure à 77,5 pour 2009 et 2010. Les emprunts seront réduits de CHF 22'000'000.- à CHF 15'000'000.- à fin décembre 2009.

La marge d'autofinancement reste favorable pour 2009. Elle s'élève à CHF 3'448'100.- et permettra de financer les investissements de CHF 15'315'000.- prévus en 2009 grâce à la trésorerie disponible à fin décembre 2008.

Compte tenu de la conjoncture économique difficile qui s'annonce pour 2009, la Municipalité n'exclut pas d'éventuelles mauvaises surprises en matière de rentrées fiscales. Elle veillera à une maîtrise stricte des dépenses et des investissements.

**Rémy Pidoux**  
Municipal des finances

## Les bénéficiaires de l'AVS/AI, avec prestations complémentaires...

... peuvent recevoir un soutien dans les cas suivants:

### PAR LA CAISSE CANTONALE AVS DE CLARENS, DANS LEUR INTÉGRALITÉ POUR LA PLUPART

- Frais de lunettes suite à une opération de la cataracte.
- Frais de dentiste selon tarif prévu par le Référentiel du canton de Vaud. En cas de traitement supérieur à CHF 2'000.-, adresser un devis au préalable.
- Frais d'aide, de soins et de tâches d'assistance à domicile ou dans des structures ambulatoires.
- Frais supplémentaires liés à un régime alimentaire nécessaire à la survie (montant fixé de cas en cas selon le besoin).
- Frais de moyens auxiliaires (location de lit électrique, par exemple).
- Frais payés au titre de la participation aux coûts dans le cadre de l'assurance-maladie (quote-part et franchise), jusqu'à concurrence de CHF 1'000.- par année.
- Frais de séjour de convalescence et frais de séjour dans une station thermique prescrits par le médecin, moyennant déduction d'un montant approprié pour l'entretien.

### PAR L'ORGANE CANTONAL DE CONTRÔLE (OCC)

- Subside à la prime de base pour l'assurance maladie, en fonction du revenu.

### SUBVENTIONNEMENT, PARTIEL OU TOTAL, PAR LA COMMUNE DE PRILLY

- Médicaments non pris en charge par l'assurance.
- Lunettes.
- Frais de chauffage facturés en sus après le décompte.
- Abonnement TL.
- La moitié du coût de l'abonnement au télé-réseau.
- Pédicure.
- Participation aux frais de déménagement.
- Frais d'inhumation.

Pour l'obtention de ces subsides **s'adresser à l'Agence d'Assurances Sociales de Prilly** - Rue des Métiers 1, 1008 Prilly.

## MALLEY LUMIÈRES - CINÉTOILE

### ACTUALITÉ CINÉMA:

## Les noces rebelles ou Revolutionary Road

Grand moment de cinéma en perspective que ce film, puisqu'il marque, onze ans après *Titanic*, les retrouvailles du célèbre couple Lenorardo DiCaprio et Kate Winslet. Cette fougueuse histoire place au cœur du débat les grandes interrogations et le profond malaise de notre société occidentale moderne: le mariage, le rôle de l'homme et de la femme dans notre existence actuelle, la difficulté de concilier vie de famille et carrière professionnelle et surtout, la place de la jeunesse... La jeunesse avec ses rêves, son besoin de liberté, de faire sauter les conventions sociales. *Les Noces rebelles* est l'adaptation du célèbre roman de Richard Yates, publié dans les années soixante: *Revolutionary Road* ou *La fenêtre panoramique* (Editions Laffont 1961).

« Dans cette histoire, nous explique le réalisateur de ce long métrage, Sam Mendes, j'ai vu la possibilité de disséquer une relation de couple, d'en montrer toute la difficulté, la vulnérabilité, la cruauté et l'émotion brute. Parfois, deux personnes qui veulent être ensemble, qui ont le sentiment qu'elles doivent être ensemble, en sont tout simplement incapables. Les sentiments que l'on éprouve devant l'histoire de Frank et d'April deviennent aussi conflictuels et mystérieux que ce qu'on ressent envers les rapports humains et la vie en général. »

Et si le réalisateur d'*American Beauty* et des *Sentiers de la perdition* a tenu à enrôler le couple mythique de *Titanic* pour incarner Leo et Kate, c'est parce l'image même qu'ils renvoient au public était seule capable d'incarner la tendresse et l'amour que se vouent ces deux héros de la vie moderne, mais également les illusions, peut-être perdues, qu'ils se font l'un sur l'autre.

Armande Reymond

### Notre concours!

Gagnez une des 20 entrées valables pour une prochaine séance de cinéma de votre choix dans les salles **Cinétoile** à Malley Lumières/Prilly en répondant à la question suivante:

**Comment s'appellent les acteurs qui incarnent le couple dans cette histoire des temps modernes ?**

Envoyez-nous votre réponse jusqu'au **lundi 9 février 2009**:

- par **carte postale** à l'adresse suivante: **Secrétariat municipal, rte de Cossonay 40, case postale 96, 1008 Prilly**
- ou par **e-mail** à l'adresse suivante: **greffe@prilly.ch**

*N'oubliez surtout pas de mentionner vos nom, prénom et adresse complète afin que nous puissions vous envoyer votre invitation. Il ne sera pas échangé de correspondance.*

cadeau cadeau cadeau cadeau cadeau cadeau cadeau cadeau cadeau cadeau

**Un cadeau idéal!**

**9 places à 11frs**

**Carte offerte**  
En vente aux caisses et à Cinétoile Corner  
Malley Lumières, Prilly

+

## SERVICES COMMUNAUX

### FORÊT DE CERY

Nous informons la population qu'une coupe de bois, relativement importante, est planifiée durant le

l'absence de vent. Il s'est avéré que l'arbre en question ne présentait aucun signe visible de dépérisse-



Coloration pathogénique

mois de février 2009. Ces travaux seront réalisés sur la forêt surplombant les jardins familiaux. **Une séance d'information à la population aura lieu le mercredi 28 janvier 2009 entre 15h et 17h sur place**, à l'entrée ouest des jardins familiaux, pour répondre à toutes les questions.

Le samedi matin 17 mai 2008 un arbre de 60 cm de diamètre se déracinait et s'abattait sur un cabanon des jardins familiaux, ce malgré

ment, mais qu'une partie de ses racines étaient malades. Le garde-forestier a dès lors procédé au sondage ultrasonique de tous les arbres et une vingtaine d'entre eux ont été abattus en urgence.

Ces 20 abattages ont hélas pour conséquence une hausse d'ensoleillement latéral dans le massif forestier, ce qui cause d'énormes dégâts sur les écorces des vieux hêtres encore debout. Il faut savoir qu'un hêtre de plus que 70 ans est

doté d'une écorce relativement fine, dont la structure se fissure dès l'augmentation de lumière latérale. Ensuite, la «sève élaborée», censée alimenter l'écorce et le bois, se trouve perturbée, et les agents pathogènes s'infiltrent dans les fissures de l'écorce, ce qui conduit à son dépérissement.

En fonction des connaissances scientifiques actuelles, la seule alternative qui s'impose dans cette zone est de couper tous les gros arbres sur les  $\frac{3}{4}$  de la longueur des jardins familiaux, ce qui représente un volume de 180 m<sup>3</sup> de bois ou 70 arbres abattus.

Pour assurer la survie de cette forêt, nous allons replanter toutes les surfaces laissées vides par les abattages, ce dès le mois de mars 2009. Quant aux espaces qui sont déjà colonisés par de jeunes hêtres, nous les épargnerons en procédant à des abattages précis pour qu'ils puissent rapidement se développer et constituer la forêt de l'avenir.

Ajoutons que, dans toutes les zones urbaines, nous héritons

d'une situation où la vieille forêt représente le 31% de la surface totale alors que nous devrions n'en avoir que 12%. Cette situation résulte d'une mode des années 60 à 80, qui consistait à ne couper que les arbres malades alors que l'on aurait dû couper le nombre d'arbres correspondant à l'accroissement annuel de la forêt, soit 50 m<sup>3</sup> par an. Dès lors, le volume de bois qui a été capitalisé durant ces 20 années représente 1'000 m<sup>3</sup>,



Arbre déraciné, mai 2008

que nous essayons, petit à petit, de rattraper pour assurer l'équilibre des âges, propre à une forêt saine.

**Service des domaines, bâtiments et gérances**

## GROUPEMENTS, SOCIÉTÉS, ASSOCIATIONS...

### « ÉCOLE-ENFANTS-MIGRANTS »

#### Débat

animé par le Théâtre-Forum «Metisarte»

#### Avec la participation de

M. A. Gillieron, Syndic,

et de M. A. Nikles, Directeur des écoles primaires à Prilly

#### Le jeudi 26 février 2009 à 20h,

à la salle du Conseil communal, bâtiment de Castelmont, à Prilly

#### Organisation:

Commission consultative et d'intégration Suisses-Etrangers de Prilly (CCISEP)

#### En collaboration avec:

La Commune de Prilly,  
les Quartiers Solidaires de Prilly-Nord,  
le Centre de loisirs «Carrefour-Sud»  
et la Direction des écoles primaires de Prilly

### « QUARTIERS SOLIDAIRES PRILLY-NORD » 3<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DE QUARTIER

Le projet avance grâce à la participation de nombreux habitants de Prilly-Nord. Afin de présenter l'évolution des travaux visant à l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier, de partager les résultats de la deuxième enquête qui y sera réalisée à la fin du mois de janvier, et d'évoquer également la création d'une association de quartier, une troisième assemblée est organisée, qui aura lieu

#### le samedi 21 février 2009 à 10h

au Collège de Sous-Mont (ch. de Sous-Mont 8)

Un moment convivial et de partage pour aborder les ressources et les problématiques rencontrées au quotidien, un moment de discussion commune afin de concrétiser ensemble des projets.

L'assemblée est ouverte à tous les habitants et habitantes de Prilly; le repas de midi sera servi gratuitement sous inscription.

Pour toute information ou aide au transport:

Joaquin Salazar (tél. 079 598 87 15 – joaquin.salazar@vd.pro-senectute.ch) ou

Marian Crole (tél. 079 738 96 30 – marian.crole-rees@vd.prosenectute.ch).